

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 74 (1923)
Heft: 10

Artikel: Notre commerce des bois avec l'extérieur en 1921 et 1922
Autor: H.B.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785980>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

préparation rapide et complète de sa future activité pratique. Mais, le jeune ingénieur civil, mécanicien ou électricien, etc., fraîchement sorti de l'École polytechnique est aussi novice que le jeune forestier devant la pratique; il doit s'astreindre également à un stage qui est souvent plus long encore.

Répetons, en les résumant brièvement, les propositions ci-dessus :

Nous avons vu que le titre de „Forestier“ est imprécis, inadéquat, tout ce qu'il y a de moins technique, et que le souci seul de la précision imposait déjà une rectification.

Nous avons montré que ce titre n'avait aucune valeur à l'étranger et qu'il plaçait les jeunes forestiers désireux de s'expatrier dans une situation injuste et fautive. Des exemples ont suffisamment prouvé l'importance objective de la question.

Un titre s'est proposé de lui-même, parce que français, précis, adéquat, celui d'*Ingénieur forestier*, admis par la plupart des écoles forestières étrangères, consacré déjà par l'usage courant et seul compris dans l'exploitation privée étrangère, le seul accessible aux jeunes forestiers suisses obligés de s'expatrier.

Cette proposition ne saurait rencontrer d'opposition qui serait une injure faite à la section des sciences forestières de l'École polytechnique.

Il serait désirable, la chose une fois admise, que tout porteur du diplôme de forestier de l'École polytechnique fédérale puisse, s'il le juge utile, réclamer une attestation prouvant l'équivalence de son diplôme.

Marcel Noverraz, expert forestier.

Notre commerce des bois avec l'étranger en 1921 et 1922.

Le „Journal forestier suisse“ a publié, sur notre commerce des bois avec l'étranger, des récapitulations pour les années 1914 à 1918.¹ Dès lors, absorbé par d'autres questions et faute de place nous avons dû renoncer à la publication de ces renseignements statistiques. Il est temps d'y revenir car les conditions de notre marché des bois avec l'étranger se sont modifiées à nouveau de fond en comble.

Rappelons que, jusqu'en 1885, le commerce des bois de la Suisse avec l'étranger bouclait par un excédent d'exportation. En cette

¹ *Journal forestier suisse*, 1916, p. 176—178; 1917, p. 129—133; 1918, p. 123—126.

année, notre pays est passé dans la catégorie des pays importateurs. Dès lors, l'excédent d'importation augmenta sans arrêt jusqu'en 1912. En 1906, la proportion de l'exportation à l'importation était de 4 à 25. De 1913 à 1915, l'importation diminua fortement, si bien qu'en 1915 la Suisse était redevenue pays d'exportation. La construction étant tombée quasi à zéro, l'industrie ne faisant plus que maigre consommation de bois d'œuvre, la forêt suisse produisit, de 1915 à 1920, au-delà des besoins de la consommation du pays. Et, bien que l'importation fût presque supprimée, l'exportation en bois de service — surtout en planches de sapin — revêtit des dimensions fabuleuses. Ce fut la période d'exportation de 1915 à 1920, au commencement de laquelle nos forêts contribuèrent puissamment au ravitaillement en bois des puissances de l'Entente, la France et l'Italie surtout.

L'excédent des exportations devait infailliblement prendre fin au moment où nos industries — celle surtout du bâtiment — reprendraient leur activité d'avant guerre, où les exploitations forestières redeviendraient normales et où nos anciens fournisseurs en bois étrangers pourraient recommencer leurs livraisons. C'est en 1921 qu'a eu lieu cette nouvelle évolution. Et voilà passé deux ans déjà que la Suisse est redevenue, pour le bois, pays d'importation. Elle est rentrée à cet égard dans l'ornière que lui tracent ses ressources forestières et l'état de développement de son industrie.

Clôturée, et sans doute pour longtemps, l'ère des fructueux excédents d'exportation dont ont bénéficié quantité de gens! Confédération, cantons, communes et particuliers en ont grandement profité. De la forêt, source de bénédictions pour un pays, est tombée une abondante et riche manne. Est-ce que ceux qui en ont tiré profit et qui si volontiers chantaient alors les louanges des forestiers, conservent aujourd'hui encore ces bons sentiments? Dans les administrations publiques récoltent-ils encore cette reconnaissance dont on leur parla tant? Hélas! on se le demande, en face de ces essais, en nombre inquiétant, de diminuer leur nombre . . . *Tempora si fuerint nubila, solus cris . . .*

Mais revenons à nos moutons.

Nous avons récapitulé, dans le tableau suivant, les résultats de notre commerce du bois avec l'extérieur pendant les années 1921 et 1922. Si l'on compare avec les tableaux publiés précédemment, on verra que nous avons laissé de côté quelques positions (char-

bons de bois, bois travaillés, pâte et cellulose). Nous n'avons retenu, pour plus de simplicité, que les positions du tarif douanier qui se laissent grouper sous ces trois rubriques : bois à brûler, bois d'œuvre bruts et sciages.

Désignation de la marchandise (Positions)	Importation				Exportation			
	Quantité 100 tonnes		Valeur 1000 francs		Quantité 100 tonnes		Valeur 1000 francs	
	1921	1922	1921	1922	1921	1922	1921	1922
Bois à brûler, d'essences feuillues	1585	2410	6 756	8 312	19	150	71	519
Bois à brûler, d'essences résineuses	393	1228	1 627	4 907	2,6	2,8	10	10
Bois d'œuvre bruts, de hêtre	180	27	1 900	143	21	0,7	301	3
Bois d'œuvre bruts, d'autres essences feuillues		96		1 001		24		238
Bois d'œuvre bruts, de résineux	260	160	2 146	1 059	104	85	777	431
Bois d'œuvre équarris à la hache; feuillus	2	0	44	—	0,2	—	3	—
Bois d'œuvre équarris à la hache; résineux	10	3	166	34	22	65	339	968
Traverses sciées, de chêne	4	0	54	—	0,7	—	37	—
" " autres	5	0	66	0	—	—	—	—
Planches, de chêne	88	70	2 052	1 496	1,5	3,4	44	103
Planches, d'autres essences feuillues	129	98	2 335	1 673	3,5	6,8	72	131
Planches, d'essences résineuses	497	274	9 344	4 588	434	538	7555	7037
<i>Total</i>	3153	4366	26 490	23 213	608,5	875,7	9209	9440
Total: Bois à brûler	1978	3638	8 383	13 219	21,6	153	81	529
Total: Bois d'œuvre, bruts	452	286	4 256	2 237	147,2	175	1420	1640
Total: Sciages	723	442	13 851	7 757	439,7	548	7708	7271

L'excédent d'importation s'établit, pour les deux dernières années, comme suit:

Désignation	Quantité 100 tonnes		Valeur 1000 francs	
	1921	1922	1921	1922
Bois à brûler (positions 221—222)	1.956	3.484	8.302	12.690
Bois d'œuvre bruts (" 229—232)	305	111	2.836	597
Sciages (" 233—237)	283	—106	6.143	486
	2.544	3.489	17.281	13.773

Ce qui revient à dire que si l'excédent a augmenté de 1921 à 1922 quant à la quantité, il a diminué en valeur, ce qu'explique sans autre la forte proportion des bois à brûler importés durant la dernière année.

Si nous considérons la période 1906 à 1913, l'excédent moyen de l'importation s'était élevé à 3515 (100 tonnes) valant 26¹/₂ millions de francs. La quantité et la valeur se répartissaient de la façon suivante entre les trois catégories de bois :

bois à brûler . . .	1.238 (100 tonnes),	valant 3.800.000 fr.
bois d'œuvre brut	840	„ 5.754.000 „
sciages	1.437	„ 26.592.000 „

Cette comparaison montre que notre bilan s'est amélioré en ce qui concerne les bois en grume et les bois d'œuvre travaillés, résultat dû sans doute aux restrictions d'importation.

Le tableau suivant (voir page 179) indique la participation en pourcents des différents pays à l'importation et à l'exportation, en 1922.

Ce tableau montre que, parmi les pays d'où nous tirons des bois, la Tschécoslovaquie a occupé en 1922 le premier rang. Suit la France, grâce surtout à la fourniture de bois à brûler d'essences feuillues. L'Allemagne, autrefois notre plus gros fournisseur, n'occupe plus que le troisième rang, suivie de près par la Pologne.

Et si l'on se demande où ont été acheminées nos exportations, on constate que la France est restée, et de beaucoup, notre meilleur client. La France et l'Italie, à elles seules, ont absorbé le 95 % de la quantité de notre exportation en bois. *H. Badoux.*

NB. Dans la statistique du commerce extérieur de la Suisse pour les deux premiers trimestres de 1923, que vient de publier le Département fédéral des douanes, l'excédent de l'importation des bois va en s'aggravant. Si l'on compare avec les deux trimestres correspondants de 1922, il y a eu augmentation d'importation pour les positions suivantes: bois à brûler (11¹/₄ millions de francs contre 5¹/₄); planches de résineux (4¹/₂ millions de francs contre 1³/₄). Par contre, l'exportation des sciages de résineux a fortement diminué (2 millions de francs contre 3). Autant d'indices qui montrent que la consommation à l'intérieur augmente, grâce à une heureuse recrudescence d'activité dans l'industrie du bâtiment.

Désignation	Alle- magne	Au- triche	France	Italie	Pologne	Tchéco- slovaquie	Autres pays
	%	%	%	%	%	%	%
Importation (quantité)							
Bois à brûler, d'essences feuillues	3,9	—	36,8	—	2,9	41,6	14,8
Bois à brûler, d'essences résineuses	4,7	1,6	23,3	1,1	6,7	62,1	0,5
Bois d'œuvre bruts, de hêtre	—	—	80,3	—	—	9,2	10,5
Bois d'œuvre bruts, d'au- tres feuillus	8,7	2,0	55,6	1,9	13,1	4,3	14,4
Bois d'œuvre bruts, de résineux	27,7	5,5	38,9	—	8,0	19,9	—
Bois d'œuvre, équarris à la hache, résineux . .	64,4	—	4,1	13,4	—	—	18,1
Planches de chêne . . .	36,7	—	5,0	—	6,0	7,9	44,4
„ d'autres feuillus	23,7	3,3	19,4	2,0	—	23,9	27,7
„ de résineux . .	13,0	32,0	4,2	—	10,6	14,2	26,0
<i>Total</i> (quantité)	6,6	3,2	30,8	0,4	4,9	42,8	11,8
Exportation (quantité)							
Bois à brûler, d'essences feuillues	—	—	1,8	98,0	—	—	0,2
Bois à brûler, d'essences résineuses	4,5	—	34,8	60,7	—	—	—
Bois d'œuvre bruts, de hêtre	—	—	79,3	—	—	4,5	16,2
Bois d'œuvre bruts, d'au- tres feuillus	65,1	—	2,5	30,5	—	—	1,9
Bois d'œuvre bruts, de résineux	—	—	44,6	55,2	—	—	0,2
Bois d'œuvre, équarris à la hache, résineux . .	—	—	84,2	5,4	—	—	10,4
Planches de chêne . . .	9,9	—	88,9	—	—	—	1,2
„ d'autres feuillus	—	—	69,6	20,7	—	—	10,4
„ de résineux . .	1,0	—	94,4	1,7	—	—	2,9
<i>Total</i> (quantité)	2,5	—	70,0	24,8	—	—	2,7

Les données de ce tableau nous ont été aimablement communi-
quées pour l'Inspection fédérale des forêts, à Berne, à laquelle
nous adressons l'expression de notre vive reconnaissance. H. B.